



Office français de la biodiversité

AVIS DE VACANCE DE POSTE

Catégorie hiérarchique :	A
Intitulé du poste :	Chef de projet « référent technique milieux marin et terrestre » (H/F)
Affectation :	Direction générale déléguée Police, Connaissance, Expertise Direction de la Police et du Permis de Chasser Service Prévention, appui et prospective
Positionnement hiérarchique :	Sous l'autorité du chef du Service Prévention, appui et prospective
Résidence administrative :	Vincennes (94)
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir soit par : <ul style="list-style-type: none">- un fonctionnaire : détachement ou PNA- un contractuel : agent déjà titulaire d'un CDI de droit public ou en CDD de 3 ans – rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 2 235 € et 3 041 € bruts mensuels

DESCRIPTION DES FONCTIONS

Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

La direction de la police et du permis de chasser est à la fois une direction centrale et une direction opérationnelle. Elle doit assurer : (1) au niveau national un rôle de conception, de pilotage, d'animation, d'appui aux services territoriaux, ainsi que d'évaluation de l'activité de police administrative ou judiciaire ; (2) des missions opérationnelles en renfort des services territoriaux ou en pilotage direct lorsque les enjeux, la nécessité de coordination ou de réactivité l'exigent ; (3) l'examen du permis de chasser.

L'essentiel de l'activité du service « prévention, appui et prospective » se situe en amont de l'acte réglementaire. Il poursuit quatre objectifs principaux :

1. Identifier, évaluer et prioriser les enjeux écologiques et sanitaires susceptibles de faire l'objet d'une réglementation et d'un contrôle,
2. Faire en sorte que la phase de préparation des actes réglementaires soit également une phase de

sensibilisation et de prévention des atteintes à la biodiversité aquatique, marine et terrestre

3. Contribuer à ce que les actes réglementaires, qu'ils soient individuels ou collectifs, puissent faire ensuite l'objet d'un contrôle pertinent et efficace,
4. Créer des méthodes, des outils (référentiels et guides techniques), des formations et des notes d'enjeux

Le service pilote et coordonne l'ensemble des activités d'appui technique à la police administrative des services territoriaux ou nationaux qui lui rendent compte régulièrement. A ce titre :

- Il pilote et anime les réseaux de référents thématiques afin de produire des instructions, retours d'expériences et doctrines pour l'établissement en lien avec ses partenaires,
- Dans une logique de subsidiarité, il apporte son concours à la production d'avis techniques par les services opérationnels par des aides et des conseils. Dans certains cas, il peut être amené à produire lui-même les avis techniques quand le niveau d'expertise l'exige et/ou pour des dossiers stratégiques à enjeux national ou international. Le service est également chargé de procéder à une analyse qualitative du résultat des actions de police, en fonction des enjeux prioritaires qu'il avait au préalable identifiés.

Pour le compte de l'établissement, il pilote la feuille de route ERC pour faciliter la mise en œuvre de cette séquence tant en interne OFB qu'en externe auprès des acteurs.

Description du poste :

Conformément à la note de saisine de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du MTES, du 25 février 2019 relatif au territoire métropolitain et aux territoires ultra-marins, le (a) chef(fe) de projet « référent technique milieux marin et terrestre » devra :

Mission :

Sur l'appui technique à l'exercice de la police administrative en matière d'espèces protégées tous milieux :

- réaliser un premier état des lieux des modalités de la mobilisation des compétences existantes et nécessaires à la conduite d'instructions de dossiers relatifs au milieu marin et au milieu terrestre
- réaliser une étude du champ actuellement couvert par l'OFB en matière d'appui technique à la police administrative et des attendus des services instructeurs sur le territoire métropolitain et dans les territoires ultra-marins
- procéder à un état de l'art, des méthodologies et des guides techniques existants pour la prise en compte des enjeux biodiversité dans les études d'incidences sur le milieu terrestre (Natura 2000, Espèces protégées, Parcs nationaux) en contexte métropolitain et ultra-marin
- co-animer un réseau sur la thématique « espèces protégées » en liaison avec la Chargée de mission animation des réserves gérées par l'OFB
- contribuer à intégrer l'évitement des impacts en matière de police administrative et la génération de dommages écologiques en matière de police judiciaire en travaillant notamment sur la prévention des atteintes via les outils régaliens de planification et les outils de contrôle en liaison avec la cheffe de projet prospective, planification et gouvernance des usages ainsi que et que les autres départements de la DPPC
- structurer et organiser l'activité d'appui technique à la police administrative pour les dossiers dérogation/espèces protégées (destruction, manipulation, cueillette etc).
- Proposer et piloter une expérimentation avec les territoires (DR et SD) afin d'élargir les avis techniques produits par l'Etablissement à l'ensemble des thématiques biodiversité (espèces protégées, milieu terrestre)

Sur l'appui technique à l'exercice de la police administrative en milieu marin :

- animer et piloter l'activité « appui technique à l'instruction en milieu marin » et contribuer au rapportage national
- participer au réseau « usages industriels et aménagements maritimes » en liaison avec le chargé de mission référent du service Protection et Usages du Milieu Marin
- accompagner le développement et la prise en main des outils utiles à l'instruction.

Activités principales :

Expertise/ingénierie :

- Produire des notes d'enjeux et de positionnement permettant de définir une stratégie en matière de police et de contrôle sur les thématiques le concernant ;
- Conduire des missions d'expertise et d'appui technique (avis techniques notamment) auprès des services territoriaux de l'OFB et dans les différents groupes de travail nationaux couvrant les milieux sur lesquels travaille le référent
- Représenter l'Etablissement lors de réunions (comités de pilotage, ...) avec les partenaires (autres services de l'Etat,

collectivités territoriales, établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) bureaux d'études, ...), séminaires, colloques.

Transfert opérationnel et valorisation :

- Assurer une veille technique, scientifique et méthodologique sur « l'état de l'art » des connaissances, solutions techniques, nécessaires à l'appui technique à l'exercice de la police administrative ;
- Participer au transfert opérationnel des solutions techniques destinées à optimiser la mise en œuvre opérationnelle de la séquence « éviter, réduire, compenser auprès des agents de l'OFB et des partenaires
- Capitaliser les retours d'expériences et valoriser les solutions techniques destinées à optimiser la protection des espèces protégées sur les milieux marin et terrestre.
- Participer au développement des méthodes et outils police (Pat-Biodiv, Centre national de ressources ERC notamment) ;
- Participer à la diffusion des outils et méthodes produites: présentations orales devant des publics variés, rédaction de rapports, de guides techniques à portée nationale, articles scientifiques, centre de ressources national ERC, organisation de séminaires, etc. ;
- Participer à l'animation de groupes de travail PAT-Biodiv espèces protégées pour le milieu terrestre et le milieu marin en liaison avec la cheffe de projet outils, méthodes et référentiels du service
- Apporter son savoir-faire et ses connaissances pour développer des supports de formation dans le domaine des « espèces protégées en milieu marin et terrestre » et en assurer la présentation.

RELATIONS LIEES AU POSTE

Relations internes :

- Travailler avec l'ensemble des chefs de projet du service prévention, appui et prospective ;
- Assurer le lien avec l'ensemble des services de la direction de la police et du permis de chasse ;
- Travailler étroitement avec les unités territoriales de l'OFB ;
- Travailler de concert avec le service recherche et développement, l'UMS Patrinat et les différentes unités de recherche présentes sur l'ensemble du territoire, conservatoires de botanique (DRAS) ;
- Assurer le lien avec la direction du milieu marin (DSUED) et plus spécifiquement avec les parcs marins et les aires marines protégées (DAP) ;
- Assurer le lien avec le service usages et gestion de la biodiversité (DAC) ;
- Travailler de concert avec la direction des grands prédateurs terrestres (DGPT).

Relations externes :

- Administrations centrales (CGDD, DEB, DGPR, DGEC, DPMA, DAM) ;
- Administrations déconcentrées (DREAL, DDT-M, DIRM etc) ;
- Ports autonomes ;
- Aménageurs publics et privés ;
- Usagers et associations ;
- Membres de divers groupes nationaux ou groupes de travail.

PROFIL RECHERCHE

- Niveau Master II, ingénieur ;
- Première expérience souhaitée en service instructeur de l'Etat, bureau d'étude ou association, Parcs Nationaux.

COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Connaissances :

- Réglementation (code de l'environnement) ;
- Bonne connaissance des acteurs et de l'organisation institutionnelle de la sphère environnementale ;
- Expérience avérées en matière d'instruction des projets soumis à autorisation environnementale unique ou à l'évaluation environnementale ;
- Ecologie Faune/Flore.

Savoir-faire opérationnel :

- Bonne capacité rédactionnelle et de synthèse ;
- Maîtrise des outils informatiques ;

- Maîtrise de la gestion de projet.

Savoir-être professionnel :

- Travail en équipe ;
- Prise d'initiative ;
- Autonomie ;
- Qualités relationnelles ;
- Curiosité.

DEPOSER UNE CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence **DPPC-CPREFTECH-F** à recrutement@ofb.gouv.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **28/02/2020**